

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00278

Numéro SIREN : 818 032 526

Nom ou dénomination : 3 B INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2018 sous le numéro de dépôt 19070

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

3 B INVEST

26 allée Jules Milhau
Immeuble le Triangle
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2016 B 278 / 2018-B-19070

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 21/12/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2016.

Procès-verbal d'assemblée en date du 31/03/2017

Concernant la société

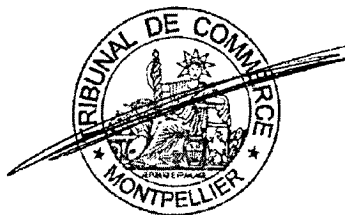
3 B INVEST
Société par actions simplifiée
26 allée Jules Milhau
Immeuble le Triangle
34265 Montpellier cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-19070 le 21/12/2018

R.C.S. MONTPELLIER 818 032 526 (2016 B 278)

Fait à MONTPELLIER le 21/12/2018,

LE GREFFIER



16B 278

21 DEC. 2018

18 B 19070

3B INVEST

28 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER

Certific conforme
à l'original
Le 10/01/2019
J. Fages

3B INVEST

Liasse Fiscale

Liasse Fiscale

Formule obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : 3B INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 10 1 9			
Adresse de l'entreprise : 26 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent : 1 1 1			
Numéro SIRET : 8 1 8 0 3 2 5 2 6 0 0 0 1 9		Néant ☐			
		Somme N° 13010191210116			
		Donc 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
ACTIF ENGORGÉ	Capital souscrit non appelé (1)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CA	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AP	AG		
	Fonds commercial (1)	AM	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés	BD	BE	15		
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	15	15	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et fins	BR	BS	
		Marchandises	BT	HU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)	BN	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	1 193	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	1 193	1 193	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Prime de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 208	1 208	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Chose de réserve de propriété :		Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Document obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		3B INVEST		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 1.000,00)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(466)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	534		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	DU			
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs EI)	DV	450		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	224		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régularisation	EB				
TOTAL (IV)	EC	674			
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 208			
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1937) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont créanciers bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF	674		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En l'acte)

DGFIP N° 2092-SD 2017

Document obligatoire (article 11 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		3B INVEST		Néant ☐		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	FD	FE	FF		
	liens *			FI		
	services *	FG	FI	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (1)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	466	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			GA	
		• dotations aux amortissements *			GB	
		• dotations aux provisions			GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE		
	Autres charges (12)			GF	466	
Total des charges d'exploitation (4) (1)					GG	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)					GH	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN		
	Différences positives de change			GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP		
Total des produits financiers (V)					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GR		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS		
	Différences négatives de change			GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU		
Total des charges financières (VI)					GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					(466)	

(REVENUS) voir tableau n° 2013) * Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGRIP N° 2053-SD 2017

Désignation de l'entreprise						3B INVEST		Néant
								Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							IA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							IB
	Reprises sur provisions et transferts de charges							IC
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)							ID
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							IE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							IF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)							IG
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)							IH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VIII)								
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise								(IX)
Impôts sur les bénéfices *								(X)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								
B - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								
DÉTAILS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						
	(2)	Dont	produits de locations immobilières					
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *					
			- Crédit-bail immobilier					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)						
	(6ter)	Dont amortissements des inscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I7)					
	(7)	Dont transferts de charges						
	(10)	Dont entraide personnelle de l'exploitant (13)						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)						
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)						
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives					A6	A9
(7)	Déroulé des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)					Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels		
(8)	Déroulé des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercices N Charges antérieures Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

16B278

21 DEC. 2018

18B19070

3 B INVEST
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Immeuble Le Triangle
26, allée Jules MILHAU
34265 Montpellier Cedex 2
RCS Montpellier 818 032 526

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

31 mars 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le trente et un mars,
A 09 heures.

Les actionnaires de la société 3 B INVEST, SAS au capital de 1.000 euros divisés en 100 actions, dont le siège social est au 26, allée Jules Milhau – Immeuble Le Triangle – 34265 Montpellier Cedex 2, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Etienne BROUILLARD, Président, propriétaire de 45 actions.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD, propriétaire de 10 actions ;
- Madame Marie-Laure BROUILLARD, propriétaire de 45 actions.

Soit au total 3 actionnaires présents, totalisant 100 actions .

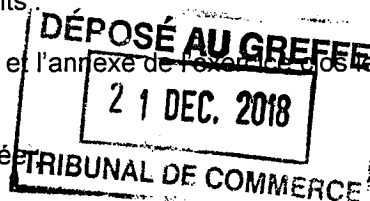
Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2016 ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;



Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et

EB

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DCFIP N°2054-SD 2017

Designation de l'entreprise : 3B INVEST

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						Les écarts à une réévaluation initiale au cours de l'exercice ou à la suite d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		DW		DY	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KP	
CORPORELLES	Terrains			KC		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	LJ		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KR	
			Dont Composants	M3		KS		KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW		KX	
				KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LI		LC		LD	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG	
		Emballages récupérables et divers *		LI		LI		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours			LL		LL		LM	
	Avances et acomptes			LN		LO		LP	
	TOTAL III								
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8U		8M		8T
Autres participations			8V		8V		8W		
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	15	
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV		
TOTAL IV			LQ		LR		LS	15	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0C		0H		0J	15

CADRE B		IMMOBILISATIONS		par virement de poste à poste		par réévaluation initiale au cours de l'exercice ou à la suite d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		DO		DT		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MB		MB		MP		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			IS		MC		MH		MI		
				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG		NI		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		OT		OW	
		Autres participations			IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	15	2b			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2B		2F		2c			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	15	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL	15	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

B bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3B INVEST

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 + col. 2) + col. 3 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAL						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1. FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2. FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
3. FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-817 2017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise 3B INVEST										Néant ☒	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			BN		BP		BQ		BR		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		M7	N8	N9	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques, mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NI + NQ + NR)		NW			NS + NT + NU	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGPIF N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3B INVEST		Néant ☒			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	5T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	4U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dot. majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5P	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes réparations	EO	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- titres mis en équivalence	02	03	04	05
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08	09	
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	IJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la présidence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élevant à 465,83 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : 465.83 €

Après affectation du résultat, le solde du report à nouveau sera de 465.83 € (solde débiteur).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la société 3 B INVEST.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Jean Patrick BROUILLARD pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

